
Préavis 03-2025 relatif au Rapport de gestion 2024 de l'AISGE

Membre du CODIR responsable :

Mme Evelyne FALLET, municipale à Genolier, Présidente du CoDir AISGE

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

Préambule

Cette année, nous vous présentons ce premier rapport de gestion commun à l'AISGE-École et l'AISGE-Accueil de jour. En effet, depuis le 1er janvier 2024, ces deux entités ont été officiellement réunies en une seule et même structure, régie par un règlement du personnel unique. Cette réorganisation structurelle vise à renforcer la cohérence et la synergie entre nos prestations éducatives et d'accueil, afin de mieux répondre aux besoins des enfants et des familles de notre région.

L'année écoulée a été marquée par des défis importants pour l'AISGE. En effet, en août dernier, nous avons dû prendre la décision difficile de mettre fin au contrat de la Directrice générale. Cette situation a conduit le Comité de Direction (CoDir) à reprendre en urgence certaines tâches opérationnelles, afin d'assurer la continuité des activités et le bon fonctionnement de nos structures, avec le soutien actif et déterminant des membres de la direction.

Par ailleurs, depuis cet automne, la Directrice des Ressources Humaines, a dû interrompre prématurément ses activités pour des raisons de maternité.

Le début de la construction du BIX a été retardé par des fouilles archéologiques mais a marqué une étape majeure, avec une ouverture prévue pour la rentrée scolaire 2026-2027. Ce projet renforcera notre capacité d'accueil en UAPE et sera un début de réponse aux besoins croissants d'ouverture de nouvelles classes pour l'EPSGE.

Fort de son succès, le centre des jeunes connaîtra également un agrandissement, prévu pour la rentrée scolaire 2025-2026. Cette extension vise à offrir plus d'espaces, favorisant les échanges et le développement des jeunes de notre communauté.

Nous souhaitons exprimer toute notre gratitude envers nos collaboratrices et collaborateurs. Leur engagement, leur professionnalisme et leur dévouement ont été essentiels pour traverser cette période complexe et continuer à garantir des prestations de qualité aux enfants et aux familles.

Enfin, nous tenons à saluer Mme Dominique ALTHAUS, Secrétaire générale, qui a pris une retraite bien méritée le 31 décembre 2024 après 22 ans de bons et loyaux services.

Ensemble, poursuivons notre engagement pour l'avenir de nos enfants.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, le Comité directeur de l'AISGE propose au Conseil Intercommunal de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

Vu **Préavis 03-2025** relatif au Rapport de gestion 2024 de l'AISGE
Ouï le rapport de la commission Gestion et Finances chargée d'étudier ce projet
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

I. **d'accepter** le préavis 03-2025 relatif au Rapport de gestion 2024 de l'AISGE.

Ainsi délibéré par le CoDir AISGE dans sa séance du 19 mars 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

Au nom du CoDir
La Présidente : La Secrétaire :
Evelyne FALLET Evelyne LA FERLA
 




CoDIR
(COMITÉ DE DIRECTION)
DE L'AISGE

RAPPORT DE GESTION
ANNÉE 2024

PRÉAVIS No 03-2025

Table des matières

Table des matières.....	2
Note sur la numérotation des chapitres.....	4
Lexique des sigles et acronymes (A-Z).....	4
10. Situation de l'AISGE à fin 2024	5
L'AISGE 2024 EN CHIFFRES	6
10.1 CODIR (<i>Comité de Direction</i>).....	7
10.1.1 Membres du CoDir - Législature 2021-2026.....	7
10.1.2 Séances du CoDir	7
10.2 Conseil Intercommunal.....	7
10.2.1 Membres par commune au 31 décembre 2024.....	8
10.2.2 Membres du bureau 2024-2025.....	9
10.2.3 Membres de la commission Gestion/Finances 2024-2025.....	9
10.2.4 Membres de la commission ad hoc « Bâtiments & terrains » - 2024-2025.....	9
10.2.5 Préavis 2024.....	9
20. Finances.....	10
20.1 Introduction	10
20.2 Plan comptable	10
Plan comptable 2024	10
20.3 Répartition des frais d'exploitation	11
20.3.1 Exercice comptable	11
20.3.2 Présentation des comptes	12
20.4 Situation des emprunts.....	12
20.5 Bilan final des comptes 2024	13
35. Bâtiments & terrains	14
35.1 Bilan de l'année	14
35.2 Mobilier scolaire	16
35.3 Attribution aux fonds de rénovation	16
50. Conseil d'établissement.....	16
50.1 Rôle du Conseil d'établissement.....	16
50.2 Membres du Conseil d'établissement au 31 décembre 2024	17
Le ¼ politique.....	17
Le ¼ société civile / associations.....	17
Le ¼ Parents	17
Le ¼ École.....	17
50.3 Séances du Conseil d'établissement.....	17

51. Formation - École.....	18
51.1 École obligatoire et accueil de jour des enfants.....	18
51.1.1 De 4 à 15 ans : école obligatoire et accueil de jour des enfants.....	18
51.2 Élèves 1P-8P.....	18
51.3 Élèves 9S-11S.....	19
53. Transports & sécurité.....	20
53.1 Introduction.....	20
53.1.1 Responsabilité et organisation à l'AISGE.....	21
53.2 Transports en train NStCM – Accompagnements Péditrains.....	21
53.3 Patrouilles scolaires.....	22
53.4 Transports en bus scolaires.....	22
55. Jeunesse.....	22
55.1 Accueil des jeunes en 2024.....	22
76. Accueil de jour.....	25
Lexique des sigles et acronymes (A-Z).....	25
1. Structures sous gestion.....	26
1.1 Structures AISGE.....	26
1.1.1 Arzier-Le Muids, « Le Relais des Mômes ».....	26
1.1.2 Givrins, « La Cour des Copons ».....	26
1.1.3 St-Cergue, « Les Petits Ecureuils ».....	26
1.1.4 Trélex, « Graines de Marmots ».....	26
1.2 Tranches d'âges et horaires :.....	26
1.2.1 Nurserie/Garderie (NU/GA).....	26
1.2.2 Unité d'Accueil Pour Écoliers (UAPE).....	27
1.3 Collaboratrices – collaborateurs.....	27
1.3.1 Gestion RH.....	27
1.3.2 Comptabilité.....	27
1.3.3 Direction pré et parascolaire.....	28
2. Accueil et activités en structures.....	28
2.1 Rapport de la Directrice préscolaire (NU/GA).....	28
2.2 Rapport de la Directrice parascolaire (UAPE) :.....	29
3. Finances.....	32
Conclusion.....	32
Bilan annuel du service des finances AISGE Ecole et Accueil de jour.....	34
Conclusion du rapport de gestion.....	34

Note sur la numérotation des chapitres.

Les chapitres sont numérotés selon le numéro de dicastère figurant sur l'organigramme et correspondant au plan comptable.

Lexique des sigles et acronymes (A-Z)

AdJ	Accueil de Jour
ARCIIM	Association Romande Contribuant à l'Insertion et à l'Intégration des Migrants
ARASPE	Association Régionale de l'Action Sociale Prilly-Echallens
CI	Conseil Intercommunal
CoDir	Comité de Direction
EPSGE	Etablissement Primaire et Secondaire de Genolier
Grapp-F	Fondation Groupe d'Accueil et d'Action Psychiatrique
NUGA	Nurserie-Garderie
OAIE	Office de l'Accueil de Jour des Enfants
OFAS	Office Fédéral des Assurances Sociales
RAT	Réseau des Toblerones
SESAP	Service de l'Enseignement Spécialisé et de l'Appui à la Formation
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers

Informations complémentaires sur l'AISGE : www.aisge.ch

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 30 des statuts de l'AISGE, ainsi qu'à l'art. 90 du règlement du Conseil intercommunal, le Comité de Direction a le plaisir de vous soumettre, ci-après, son rapport de gestion de l'AISGE pour l'année 2024.

Vous constaterez que ce rapport de gestion regroupe l'Ecole et l'Accueil de jour, il est exceptionnellement allégé et ce en raison de la surcharge de travail actuelle dont font face les différents services, et nous vous remercions pour votre compréhension.

*Evelyne FALLET
Présidente du CoDir*

10. Situation de l'AISGE à fin 2024

L'année 2024 a été une année compliquée pour tout le personnel de l'AISGE et a nécessité une réorganisation. Avec le départ de la Directrice générale à fin août, le CoDir a dû rapidement reprendre les rennes et revenir dans l'opérationnel. Chaque membre du CoDir en charge d'un dicastère est dorénavant responsable direct du service concerné :

Evelyne FALLET/Regula ZELLWEGER	Administration et RH
Evelyne FALLET	Ecole
Gérald GIRARDET/Frédéric GUILLOUD	Bâtiments
Paul MENARD/Pierre HOFMANN	Finances Ecole/Accueil de jour
Muriel DAUPHIN/Philippe DEPIERRE	Accueil de jour NUGA/UAPE
Valérie LEGRAND-GERMANIER	Transports.

Le service RH a également été impacté par l'absence maladie de sa Directrice qui a dû travailler en home office depuis le mois de septembre, avec un jour de présence sur site, puis en arrêt total depuis le 11 novembre 2024.

La gestionnaire des salaires ayant été absente pour maladie dès novembre, les comptables de l'accueil de jour et de l'école ont dû reprendre en urgence la gestion des salaires, y compris les bouclements annuels et les décomptes aux assurances sociales.

Il est à noter également le départ à la retraite de la Secrétaire générale et Directrice des finances à fin décembre.

Il va sans dire que tous ces imprévus et changements ont engendré une charge de travail supplémentaire conséquente ainsi qu'un sentiment d'insécurité au sein des différentes équipes.

L'administration Ecole et Accueil de jour ont dû faire face à un certain nombre de difficultés et continue de palier à ce manque de personnel.

En 2025, différentes aides seront apportées aux services en souffrance :

- Un.e Assistante RH ad-interim
- un.e aide-comptable pour l'Accueil de jour
- un.e Secrétaire général.e pour l'administration générale

Le CoDir tient à remercier l'ensemble du personnel pour leur professionnalisme et les efforts fournis en ces temps de crise.

*Evelyne FALLET
Regula ZELLWEGER
Dicastère Administration*

L'AISGE 2024 EN CHIFFRES

5 COMMUNES MEMBRES	170 COLLABORATEURS·TRICES AISGE	1'197 ÉLÈVES
20 MEMBRES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL (CI) 4 PAR COMMUNE	10 MEMBRES AU COMITÉ DIRECTEUR (CoDir) 2 PAR COMMUNE	6 MEMBRES AU CONSEIL DE DIRECTION
3 BÂTIMENTS PROPRIÉTÉS DE L'AISGE (2 À GENOLIER – 1 À TRÉLEX)	6 ÉCOLES + 2 COLLÈGES + 5 PORTACABINES POUR LES ÉLÈVES DU PRIMAIRE (1P-8P)	2 COLLÈGES + 1 PORTACABINE POUR LES ÉLÈVES DU SECONDAIRE (9S-11S)
3 STRUCTURES NUGA* EN 4 LIEUX (1 ST-CERGUE-2 ARZIER-1 TRÉLEX)	4 STRUCTURES UAPE* EN 6 LIEUX (2 ST-CERGUE-1 ARZIER-1 GIVRINS-2 TRÉLEX)	5 CENTRES AÉRÉS DURANT LES VACANCES SCOLAIRES (FÉVRIER-PAQUES-JUILLET-AOÛT-OCTOBRE)
1 CENTRE DE JEUNES 1 CANTINE SCOLAIRE (GENOLIER)	4 BUREAUX ADMINISTRATIFS (2 GENOLIER - 2 TRÉLEX)	1 DÉPÔT DE MATÉRIEL D'ENTRETIEN ET DE MOBILIERS SCOLAIRES (GENOLIER)
1 DIRECTRICE GÉNÉRALE 1 SECRÉTAIRE DE DIRECTION (DIRECTION GÉNÉRALE ÉCOLE-ACCUEIL DE JOUR)	1 DIRECTRICE DES FINANCES 2 COMPTABLES (ÉCOLE-ACCUEIL DE JOUR) + 2 COLLABORATEURS SERVICE DES BÂTIMENTS + 1 COLLABORATRICE ÉTACOM	1 DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES 2 COLLABORATRICES (ÉCOLE-ACCUEIL DE JOUR)
1 DIRECTRICE DU PRÉSCOLAIRE NUGA 45 COLLABORATEUR·TRICE·S	1 DIRECTRICE DU SERVICE UAPE 42 COLLABORATEUR·TRICE·S	1 DIRECTRICE DU SERVICE JEUNESSE 6 COLLABORATEUR·TRICE·S
239'210 HEURES D'ACCUEIL EN NUGA	254'209 HEURES D'ACCUEIL EN UAPE	32'163 NOMBRE DE REPAS SERVIS À LA CANTINE DE GENOLIER
4 LIGNES D'ACCOMPAGNEMENTS PÉDITRAIN (LA CURE-ST-CERGUE-LA CHÈVRERIE- ARZIER-LE MUIDS-GENOLIER)	36 COLLABORATEUR·TRICE·S AUX PÉDITRAINS, PATROUILLEURS ET SURVEILLANCES DES COURS D'ÉCOLE	2 BUS SCOLAIRES ENTRE 3 COMMUNES (GENOLIER-GIVRINS-TRÉLEX)
66 ENFANTS INSCRITS AUX PÉDITRAINS	278'137.40 CHF PAYÉS POUR LES ABONNEMENTS DE TRAIN DES ÉLÈVES ET ACCOMPAGNANTS	86 ENFANTS INSCRITS AUX BUS SCOLAIRES

* NUGA – Nurserie-Garderie et UAPE – Unité d'Accueil Pour Ecoliers

10.1 CODIR (Comité de Direction)

10.1.1 Membres du CoDir - Législature 2021-2026

ARZIER-LE MUIDS 	Monsieur Frédéric GUILLOUD <i>Municipal des écoles</i> Dès novembre 2024 : Madame Louise SCHWEIZER <i>Syndique</i>	Jusqu'à septembre 2024 : Monsieur Philippe ESSEIVA <i>Municipal</i>
GENOLIER 	Monsieur Gérald GIRARDET <i>Municipal des bâtiments</i>	Madame Evelyne FALLET <i>Municipale des écoles</i> <i>Présidente du CoDir</i>
GIVRINS 	Madame Regula ZELLWEGE <i>Syndique</i> <i>Vice-Présidente du CoDir</i>	Madame Muriel DAUPHIN <i>Municipal des écoles</i>
SAINT-CERGUE 	Monsieur Paul MÉNARD <i>Syndic</i>	Madame Valérie LEGRAND-GERMANIER <i>Municipale des écoles</i>
TRÉLEX 	Monsieur Pierre HOFMANN <i>Syndic</i>	Monsieur Philippe DEPIERRE <i>Municipal des écoles</i>

10.1.2 Séances du CoDir

Les séances du CoDir ont lieu en principe une fois par mois, généralement le mercredi soir. Les séances et les discussions du CoDir ne sont pas publiques, de même que les procès-verbaux ; ils sont régis par la LPrD (*Loi sur la protection des données personnelles*)¹. Les dossiers traités lors des séances du CoDir régissent les dicastères.

Le Directeur de l'établissement scolaire a été invité à participer à certaines séances du CoDir.

A chaque séance, un procès-verbal est rédigé par la secrétaire adjointe ; ces procès-verbaux sont reliés et conservés aux archives de l'association.

Les membres du CoDir ont siégé à douze reprises durant l'année 2024.

10.2 Conseil Intercommunal

Le Conseil intercommunal est composé de délégués des communes membres de l'AISGE. Il comprend :

- Une première délégation fixe composée pour chaque commune d'un délégué et d'un suppléant, choisis par la municipalité parmi les conseillers municipaux en fonction ;

¹ Loi sur la protection des données personnelles : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/172.65?key=1543934892528&id=cf9df545-13f7-4106-a95b-9b3ab8fa8b01>

- b) Une seconde délégation fixe composée pour chaque commune membre de trois délégués choisis par le conseil général ou communal, parmi ses membres.

Pour la première délégation, le suppléant ne participe aux séances qu'en l'absence du délégué désigné (*Statuts AISGE art. 7*).

10.2.1 Membres par commune au 31 décembre 2024

Arzier-le-Muids

BERGER Denis	municipal
BURBIDGE Jacqueline	conseillère communale
KRIHA Thomas	conseiller communal
FLACH Jean	conseiller communal
RAY Nicolas	<i>municipal suppléant</i>

Genolier

BÉDAT Myriam	conseillère communale
BOLAY Sylvie	conseillère communale
DARMON André	syndic
DUNAND Noémie	conseillère communale
COLOMBO Pascal	<i>municipal suppléant</i>

Givrins

BERNES-LASSERRE Thierry	municipal
DARRICAU Nina	conseillère communale
MALHERBE VENDRELL Florence	conseillère communale
STROELE MOREL Murielle	conseillère communale
BLUMENSTEIN Alain	<i>municipal suppléant</i>

Saint-Cergue

DELUZ Catherine	conseillère communale
GALIBOURD Gabriel	conseiller communal
MATHEZ Laurent	municipal
PIGUET Sébastien	conseiller communal
MORINA Carole	<i>municipale suppléante</i>

Trélex

BERGER Céline	conseillère communale
HABISREUTINGER Christophe	conseiller communal
MARCOZZI Diane	conseillère communale
VOGEL Evelynne	municipale
GIROD Evelina	<i>municipale suppléante</i>

Le Conseil intercommunal nomme en son sein, à la fin de chaque année (*période du 1^{er} juillet au 30 juin*), son Président, son vice-président, deux scrutateurs et deux suppléants. (*Statuts AISGE art. 6*)

10.2.2 Membres du bureau 2024-2025

BERGER Céline	Présidente	Trélex
BÉDAT Myriam	vice-présidente	Genolier
MATHEZ Laurent	membre	Saint-Cergue
BURBIDGE Jacqueline	membre	Arzier-Le Muids
STROLE MOREL Murielle	scrutatrice	Givrins
BÉDAT Myriam	scrutatrice suppléante	Genolier
ZEENDER Valérie	secrétaire non-membre du Conseil intercommunal élue pour 5 ans (2021-2026)	

10.2.3 Membres de la commission Gestion/Finances 2024-2025

Le CI élit chaque année (période du 1^{er} juillet au 30 juin) une commission « Gestion/Finances » formée d'un représentant par commune, issu de ses rangs. (Statuts AISGE art. 23)

BERGER Denis	membre	Arzier-Le Muids
DARRICAU Nina	membre	Givrins
DUNAND Noémie	membre	Genolier
GALIBOURD Gabriel	membre	Saint-Cergue
VOGEL Evelyne	membre	Trélex

10.2.4 Membres de la commission ad hoc « Bâtiments & terrains » - 2024-2025

La Commission ad hoc « Bâtiments & terrains » n'est pas une commission permanente. Ses membres sont élus pour la durée de la législature.

BÉDAT Myriam	membre	Genolier
BURBIDGE Jacqueline	membre	Arzier-Le Muids
DELUZ Catherine	membre	Saint-Cergue
MARCOZZI Diane	membre	Trélex
MALHERBE VENDRELL Florence	membre	Givrins

10.2.5 Préavis 2024

Les membres du CI ont siégé à quatre reprises durant l'année 2024, douze préavis leurs ont été soumis selon les détails ci-dessous :

01/2024	Relatif aux comptes AISGE-Ecole 2023 et son rapport de gestion 2023.
02/2024	Préavis aux comptes AISGE-Accueil de jour 2023 et son rapport de gestion 2023.
03/2024	Relatif à une demande de crédit de CHF 25'000.00 destiné à financer la création d'un poste à 50% d'un.e spécialiste des salaires (Payroll) à partir du 01.07.2024.
04/2024	Relatif à une demande de crédit de CHF 54'500.00 pour le rafraîchissement, réaménagement et l'équipement de la salle des maîtres de l'EPSGE dans le Collège « L'Oujon » - sis à Genolier.
05/2024	Relatif à une demande de crédit de CHF 48'000'000.00 destiné à financer l'achat du complexe scolaire Le Bix sur les parcelles 808 et 810 à Le Muids.
06/2024	Relatif à une demande de crédit de CHF 226'000.00 destiné à financer l'achat de 6 portacabines et du mobilier nécessaire à l'agrandissement du Centre Ados à Genolier.
07/2024	Relatif au Budget 2025 AISGE-Ecoles.
08/2024	Relatif au Budget 2025 AISGE-Accueil de jour
09/2024	Relatif à des demandes d'autorisation d'achat d'une servitude d'usage pour une durée de 75 ans de CHF 1'208'677.70 et des aménagements des locaux de CHF 96'322.30, destinés à accueillir l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) et la cantine scolaire à Givrins.

10/2024	Relatif à une demande de crédit de CHF 114'500.00 pour la modernisation du système informatique pour la partie « AISGE-Ecole » pour une mise en comptabilité MCH2.
11/2024	Relatif à une demande d'ajout d'un alinéa 3 à l'article 54 du Règlement du personnel autorisation l'engagement de personnes retraitées.
12/2024	Relatif à une demande de crédit de CHF 15'000.00 destiné à compléter le préavis 06-2024 suite aux exigences imprévues de la mise à l'enquête du projet d'agrandissement du Centre de jeunes – Ados Centre AISGE à Genolier.

Tous les préavis 2024 ont été acceptés par les membres du Conseil intercommunal.

20. Finances

20.1 Introduction

Faisant suite aux changements intervenus durant le dernier trimestre 2024, le CoDir a décidé que le poste de Directrice des finances ne serait remplacé que jusqu'à fin février 2025. Passé cette date, la gestion ainsi que le suivi de la comptabilité seront tenus par les comptables, sous la supervision directe des 2 membres du CoDir du dicastère « Finances », M. Paul MÉNARD, responsable du budget et des comptes de l'AISGE-École et M. Pierre HOFMANN, responsable du budget et des comptes de l'AISGE-Accueil de jour.

Les comptes « École » sont tenus par les comptables qui ont la responsabilité de la comptabilisation des pièces, mais également des paiements fournisseurs et de la gestion mensuelle des salaires des collaborateur-trice-s de l'ensemble des services. Ils ont également la charge de l'élaboration des documents de répartition des coûts par communes, documents présents dans le préavis 01/2025, ainsi que des documents à fournir à la Préfecture et aux institutions financières cantonales et fédérales et de diverses statistiques à compléter durant l'année.

L'effectif du département des ressources humaines ayant été réduit depuis le mois de novembre 2024, les salaires sont depuis lors gérés par les comptables de l'Accueil de jour et de l'Ecole.

Côté « Finances », un emprunt de CHF 3 MIO a été renouvelé à son terme le 30.03.2024 pour une durée de deux ans à un taux de 1.49%.

Services des finances

20.2 Plan comptable

Le plan comptable utilisé par l'AISGE est basé sur le même que celui utilisé dans les communes, tout en ayant ses propres spécificités selon la configuration des écoles et communes de l'association. Les niveaux des élèves et les villages concernés par les comptes sont spécifiés en complément d'information du numéro de compte.

Le plan 2024 est inchangé par rapport à celui de 2023.

Plan comptable 2024

- 3500 bâtiment L'Oujon à Genolier (*propriété de l'AISGE*)
- 3501 bâtiment de l'Enfance à Trélex (*propriété de l'AISGE*)
- 3502 bâtiment Le Cordex à Genolier (*propriété de l'AISGE*)

- 3503 bâtiment Le Montant à Genolier (*loué à la commune de Genolier*)
- 3504 Portacabines Centre de jeunes (*propriété de l'AISGE*)
- 3505 Portacabines Classe S – sis L'Oujon (*propriété de l'AISGE*)
- 5000 administration (*administration générale de la totalité des dicastères et des élèves*)
- 5100 enseignement primaire (*Genolier-Givrins-Trélex*) concerne les élèves 1P-6P en classes à Arzier, Givrins, Saint-Cergue et Trélex et les élèves 7P-8P en classes à Genolier
- 5200 enseignement secondaire (*les 5 communes*) concerne les élèves 9S-11S en classes à Genolier
- 5300 enseignement spécialisé (*les 5 communes*) concerne les élèves 1P-11S
- 5500 centre de jeunes (*les 5 communes*) concerne les élèves 7P-11S
- 5600 service médical et dentaire (*les 5 communes*) concerne les élèves 1P-11S
- 5700 camps et voyages primaires et secondaire (*les 5 communes*) concerne les élèves 5P-11S
- 9 BILAN
- 900 comptes de fonctionnement
- 91 ACTIF
- 92 PASSIF

Le plan comptable AISGE est conforme en tous points au RCom (*Règlement sur la comptabilité des communes*)² qui régit également les comptes de l'association intercommunale.

20.3 Répartition des frais d'exploitation

Selon l'art 29 des statuts de l'AISGE :

« Tous les frais d'exploitation de l'AISGE, sous déductions d'éventuelles recettes, sont répartis entre les communes associées.

La quote-part des communes associées est déterminée :

- a) par moitié en proportion de la population au 31 décembre de l'exercice concerné ;
- b) par moitié en proportion du nombre d'élèves ayant fréquenté les classes de l'établissement au 31 décembre de l'exercice concerné. »

À l'EXCEPTION de la répartition des coûts du Centre de jeunes selon le Préavis 01/2021, une répartition différente a été admise par le Conseil Intercommunal soit :

- c) le financement des coûts liés au centre de jeunes est réparti à parts égales, soit 20% des coûts par commune membre de l'AISGE.

Cette répartition de 20% par commune est appliquée pour les coûts du bâtiment (comptes 3504) et les coûts de fonctionnement (comptes 5500).

20.3.1 Exercice comptable

L'exercice comptable court du 1^{er} janvier au 31 décembre (*art. 31 statuts AISGE*). Le budget est établi en août-septembre avec le nombre d'élèves de la rentrée d'août en cours au moment de sa rédaction. Le budget est adopté par le Conseil Intercommunal en septembre, il concerne l'année civile suivante avec un changement de nombres d'élèves, de répartitions d'élèves dans les différents collèges et niveaux scolaires au mois d'août ; il s'agit pour le

² Règlement sur la comptabilité des communes :

<https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/175.31.1?key=1550402003444&id=a49d3cec-88cc-4a0f-93d2-9528d0a0e770>

CoDir et la Direction scolaire de gérer ce budget au plus près des montants alloués, ce qui n'est pas toujours aisé, la fluctuation d'arrivées et départs d'élèves étant de plus en plus importante chaque année et difficilement quantifiable précisément plus d'une année à l'avance.

20.3.2 Présentation des comptes

Comptablement, les comptes de fonctionnement sont bouclés au 31 décembre et répartis en charge des communes ; ces comptes repartent à zéro chaque 1^{er} janvier. Les seuls reports sur l'année suivante sont les actifs et passifs.

Pour faciliter la lecture et compréhension des comptes, les commentaires détaillés des mouvements figurent directement sur les feuilles des comptes du préavis.

20.4 Situation des emprunts

Selon l'art. 13, al. 11 des statuts, le plafond d'endettement pour l'AISGE est fixé à CHF 68 MIO ; en information complémentaire et en une vue de la gestion future des biens communaux au service des habitants et élèves des 5 communes, voici ci-dessous la situation des emprunts au 31.12.2024 :

Bâtiments Genolier						
Liste des emprunts	Banques	31.12.2023	31.12.2024	Taux	Echéance	Bâtiments
9221.27	J. SAFRA SARASIN	2'700'000	2'700'000	0.15%	30.09.25	L'Oujon + Le Cordex
9221.25*(lié)	Caisse de Pension Poste	4'000'000	4'000'000	0.72%	27.11.25	L'Oujon
9221.21	RGA	3'000'000	2'800'000	2.00%	11.02.28	L'Oujon
9221.28	CIP	4'000'000	0	0.00%	30.03.24	L'Oujon + Le Cordex
9221.29	J.SAFRA SARASIN	0	3'000'000	1.49%	27.03.26	L'Oujon + Le Cordex
Total		13'700'000	12'500'000			

Bâtiments de l'Enfance à Trélex						
Liste des emprunts	Banques	31.12.2023	31.12.2024	Taux	Echéance	Bâtiments
9221.25*(lié)	Caisse de Pension Poste	1'500'000	1'500'000	0.72%	27.11.25	Bâtiment Enfance
9221.27	J. SAFRA SARASIN	300'000	300'000	0.15%	30.09.25	Bâtiment Enfance
9221.24	Postfinance 3904	466'664	399'997	1.18%	01.04.30	Bâtiment Enfance
9221.23	Postfinance 3780	1'500'000	1'375'000	1.39%	19.03.35	Bâtiment Enfance
Total		3'766'664	3'574'997			
Total général			16'074'997			

20.5 Bilan final des comptes 2024 Ecole

En conclusion, un seul compte affiche un dépassement, mais dans la globalité, les dépenses totales sont inférieures à celles prévues au budget 2024 :

Domaines & Bâtiments

	comptes 2024	budget 2024	Ecart	%	Commentaires
3500	959'027.51	1'069'069.00	-110'041.49	-10.29%	Budget respecté
3501	383'701.63	474'034.00	-90'332.37	-19.06%	Budget respecté
3502	871'707.27	998'449.00	-126'741.73	-12.69%	Budget respecté
3503	55'582.75	66'330.00	-10'747.25	-16.20%	Budget respecté
3504	24'580.45	37'204.00	-12'623.55	-33.93%	Budget respecté
3505	19'321.28	32'465.00	-13'143.72	-40.49%	Budget respecté
3506	0.00	15'507.00	-15'507.00	-100.00%	Budget non utilisé
Totaux	2'313'920.89	2'693'058.00	-379'137.11	-14.08%	Dépenses maîtrisées

Administration groupe scolaire Genolier et environs

	comptes 2024	budget 2024	Ecart	%	Commentaires
5000	988'041.33	1'001'871.00	-13'829.67	-1.38%	Budget respecté
5100	3'172'712.76	3'569'830.00	-397'117.24	-11.12%	Budget respecté
5200	578'604.65	721'063.00	-142'458.35	-19.76%	Budget respecté
5300	166'924.06	169'130.00	-2'205.94	-1.30%	Budget respecté
5500	322'444.75	408'222.00	-85'777.25	-21.01%	Budget respecté
5600	5'687.45	12'358.00	-6'670.55	-53.98%	Budget respecté
5700	254'233.73	228'250.00	25'983.73	11.38%	Budget respecté-voir participations communes
Totaux	5'488'648.73	6'110'724.00	-622'075.27	-10.18%	Dépenses maîtrisées
TOTAUX	7'802'569.62	8'803'782.00	-1'001'212.38	-24.26%	Dépenses maîtrisées

La gestion des montants alloués par le Conseil intercommunal au CoDir AISGE, tant en matière de matériel et mobilier que pour leur fonctionnement, a été maîtrisé pour la majorité des comptes, malgré les nombreuses surprises légales et organisationnelles survenues en cours d'année, ainsi un montant total de CHF 1'001'212.38, prévu au budget Ecole, n'a pas été dépensé durant l'année 2024.

Participations des communes

	comptes 2024	budget 2024	Ecart	%	Commentaires
3500	863'146.01	1'010'671.00	-147'524.99	-14.60%	Budget respecté
3501	61'746.23	0.00	61'746.23	100.00%	Budget non suivi
3502	835'607.67	964'217.00	-128'609.33	-13.34%	Budget respecté
3503	44'688.80	54'790.00	-10'101.20	-18.44%	Budget respecté
3504	23'893.75	36'476.00	-12'582.25	-34.49%	Budget respecté
3505	18'634.58	31'737.00	-13'102.42	-41.28%	Budget respecté
3506	0.00	15'507.00	-15'507.00	-100.00%	Budget non utilisé
Totaux	1'847'717.04	2'113'398.00	-265'680.96	-12.57%	Dépenses maîtrisées
5000	745'965.13	784'473.00	-38'507.87	-4.91%	Budget respecté
5100	3'108'636.41	3'534'318.00	-425'681.59	-12.04%	Budget respecté
5200	555'192.60	721'063.00	-165'870.40	-23.00%	Budget respecté
5300	165'790.76	169'130.00	-3'339.24	-1.97%	Budget respecté
5500	282'502.96	383'222.00	-100'719.04	-26.28%	Budget respecté
5600	5'683.60	12'358.00	-6'674.40	-54.01%	Budget respecté
5700	117'196.22	228'250.00	-111'053.78	-48.65%	Budget respecté
Totaux	4'980'967.68	5'832'814.00	-851'846.32	-14.60%	Dépenses maîtrisées
TOTAUX	6'828'684.72	7'946'212.00	-1'117'527.28	-27.18%	Dépenses maîtrisées

35. Bâtiments & terrains

35.1 Bilan de l'année

Travaux d'entretien 2024 – Collèges

Afin de réduire les coûts en limitant le recours à des prestataires extérieurs, le service des bâtiments a pris en charge, depuis 2023, les interventions suivantes :

- **Conciergerie** : La gestion du bâtiment de l'enfance est désormais assurée par le service des bâtiments A.I.S.G.E.
- **Remplacement du sable des bacs** : Tous les deux ans, conformément aux normes O.A.J.E.
- **Nettoyage des vitres extérieures** : Réalisé au Kärcher en fonction des disponibilités.
- **Gestion centralisée du parc de serrures Kaba** : Centralisation à Genolier début 2024 pour éviter les frais liés aux interventions du prestataire SECU-R et permettre un meilleur contrôle des achats de clés ainsi que des accès en cas de besoin (audit).

- **Organisation et réalisation des nouveaux projets** : Réaménagements de bureaux, ouverture de nouveaux sites, mutations internes, etc.
- **Réparations diverses** : Gestion des sinistres sur l'ensemble des sites (environ 400 interventions par an, voir classeur "Sinistres").
- **Travaux spécialisés** : Attribution des interventions à des professionnels au meilleur rapport qualité/prix (mise en concurrence).
- **Inventaire du mobilier** : Mise à jour et suivi du stock.
- **Mise en conformité** : Réalisation des travaux imposés par les organismes de surveillance (OFCO, O.A.J.E, pompiers, ECA, Effitec, etc.).
- **Déménagements** : Organisation et gestion des déménagements au sein des structures.
- **Achats optimisés** : Recherche des meilleures offres pour l'ensemble des structures.
- **Livraisons** : Gestion et distribution des marchandises aux différentes structures.

Mesures complémentaires concernant la réduction de consommation d'énergie :

- **Réduction de la température de l'eau chaude** : modification du réglage des boilers de 65°C à 55°C.
- **Baisse des températures le week-end** : chaque vendredi, la température est abaissée à 18°C et remontée le lundi matin en fonction de la température extérieure.
- **Économie d'électricité en classe** : installation de multiprises avec interrupteurs lumineux à désactiver en fin de journée.
- **Optimisation des détecteurs de mouvement** : réglage des capteurs pour une meilleure efficacité.
- **Consigne de fermeture des ouvertures** : obligation de fermer les fenêtres et mise en imposte pour conserver la chaleur.
- **Suppression des ventilateurs** : aucun ventilateur distribué pour l'année.
- **Affichage de consignes d'économie d'énergie** : mise en place de fiches signalétiques sur tous les sites, y compris les structures d'accueil de jour.
- **Utilisation des machines à laver** : température limitée à 40°C pour l'équipe CTA, sauf cas exceptionnel.

Ces mesures ont eu un impact conséquent sur la consommation énergétique tout en maintenant un confort acceptable pour les usagers, ci-dessous un tableau récapitulatif de la consommation d'électricité et de combustible pour 2024 :

	comptes 2024	budget 2024	Ecart	%
3500.3123	39'316.30	83'600.00	-44'283.70	-52.97%
3501.3123	11'257.55	41'800.00	-30'542.45	-73.07%
3502.3123	34'380.15	83'600.00	-49'219.85	-58.88%
3504.3123	0.00	4'180.00	-4'180.00	-100.00%
3505.3123	0.00	4'180.00	-4'180.00	-100.00%
5000.3123	897.80	4'180.00	-3'282.20	-78.52%
Totaux	85'851.80	221'540.00	-135'688.20	-61.25%

3500.3124	87'658.00	100'000.00	-12'342.00	-12.34%
3501.3124	12'026.55	25'000.00	-12'973.45	-51.89%
3502.3124	63'697.80	80'000.00	-16'302.20	-20.38%
3506.3124	0.00	2'500.00	-2'500.00	-100.00%
Totaux	163'382.35	207'500.00	-44'117.65	-21.26%
TOTAUX	249'234.15	429'040.00	-179'805.85	-82.51%

35.2 Mobilier scolaire

L'AISGE est propriétaire de tous les mobiliers scolaires qui se trouvent dans les bâtiments scolaires d'Arzier-Le Muids, Givrins, Saint-Cergue et Trélex, qui eux, sont les propriétés des communes.

L'AISGE a la charge d'effectuer les diverses réparations ou changements des mobiliers, en cas d'usure extrême. Le budget de l'AISGE prévoit chaque année un montant pour le renouvellement des mobiliers pour les écoles.

En 2024, les nouvelles classes ouvertes à Givrins et St-Cergue ont été aménagées par le stock existant à l'AISGE.

35.3 Attribution aux fonds de rénovation

Les fonds de rénovations, actuellement alimentés selon la convention en vigueur, devraient être dissout avant le passage à MCH2 prévu en 2026, sur recommandation de la fiduciaire. La convention devra être revue par le CoDir ou un règlement devra être établi.

Pour rappel, l'attribution aux fonds de rénovation n'est qu'une écriture comptable et ne correspond pas à des liquidités équivalentes épargnées.

Les comptes 2024 AISGE-Ecole ont été adoptés par le CoDir en date du 19 mars 2024

50. Conseil d'établissement

50.1 Rôle du Conseil d'établissement

Au fil du temps, le rôle des établissements scolaires a fortement évolué en se complexifiant, en particulier dans un contexte social de plus en plus difficile.

De fait, aujourd'hui, les établissements scolaires, en partenariat avec d'autres instances spécialisées, agissent dans de nombreux domaines qui nécessitent une bonne concertation avec de nombreux acteurs externes à l'école.

C'est pour répondre à ces problématiques que le Grand Conseil a introduit, dès 2006, les Conseils d'établissements en remplacement des anciennes commissions scolaires. Instance obligatoire pour chaque établissement scolaire, le Conseil d'établissement se veut un lieu d'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population, les parents d'élèves et les délégués des élèves.

D'après la loi, le Conseil d'établissement est consulté sur de nombreux sujets concernant la vie de l'établissement, parmi lesquels : les activités culturelles, les manifestations locales, les constructions scolaires, l'établissement de la journée de l'écolier, la politique générale en matière de camps, courses, etc., les prestations péri-et parascolaires et les transports scolaires. Il a enfin le droit d'accorder, en dehors des périodes qui précèdent ou qui suivent des vacances scolaires, au maximum deux demi-journées de congé en plus des quatorze semaines de vacances annuelles.

50.2 Membres du Conseil d'établissement au 31 décembre 2024

Le Conseil d'établissement est composé de vingt membres issus à parts égales des personnes mentionnées à l'art.31 de la LEO, ainsi qu'à l'article premier du règlement du conseil d'établissement de l'AISGE comme suit :

Le ¼ politique

Mme Muriel DAUPHIN, Présidente du CE et membre CoDir	Givrins
M. Philippe DEPIERRE, membre CoDir	Trélex
Mme Valérie LEGRAND-GERMANIER, membre CoDir	Saint-Cergue
M. Philippe ESSEIVA, membre CoDir	Arzier-Le Muids
Mme Evelyne FALLET, membre CoDir	Genolier

Le ¼ société civile / associations

Mme Noémie CHATENOUD, Travailleuse sociale de proximité	AISGE
Mme Charlotte DUFOUR, Conseillère Ecole/Famille	AISGE
Mme Melissa PASCHE, Directrice Centre de Jeunes	AISGE
M. Gérald MOREL, FC Genolier Begnins	Genolier
Mme Chiara RIVIERE-GALLO, Fédération suisse de gymnastique	Arzier-Le Muids

Le ¼ Parents

Mme Roberta GENINI, parent d'élèves	Genolier
Mme Karine KALCIC, parent d'élèves	Genolier
Madame Christina KARAKAS-RAVNDAL, parent d'élèves	Genolier
Mme Véronique MARCOU-PIGUET, parent d'élève	La Cure
Mme Aline PIGUET, parent d'élèves	La Cure

Le ¼ École

M. Simon LAGGER, Directeur de l'établissement	EPSGE
Mme Aline FISCHER, enseignante du Primaire	EPSGE
Mme Caroline DUBUGNON, déléguée PSPS	EPSGE
Mme Annick FORMAZ, enseignante du Primaire	EPSGE
Mme Joëlle JOGGI, enseignante du Secondaire	EPSGE

50.3 Séances du Conseil d'établissement

Les membres du CE ont siégé à trois reprises durant l'année 2024 et ont reçu des délégués de classe du Primaire et du Secondaire, afin de leur donner la parole sur la vie de leur école.

51. Formation - École

51.1 École obligatoire et accueil de jour des enfants

Information tirée de <https://www.vaud-bienvenue.ch/infos-pratiques/informations/ecole-et-formation> :

51.1.1 De 4 à 15 ans: école obligatoire et accueil de jour des enfants

« En Suisse, l'école est obligatoire dès l'âge de 4 ans et se déroule sur une durée de 11 ans. Tous les enfants, indépendamment de leur statut de séjour, sont admis dans les écoles publiques du canton de Vaud, qui sont gratuites. Dans ce cadre, l'élève ne parlant pas français va bénéficier de cours intensifs, gratuits eux aussi. »

Pour les cinq communes membres de l'AISGE, voici ci-après le détail par écoles et collèges des nombres d'élèves selon leur niveau scolaire et leur commune d'habitation.

51.2 Élèves 1P-8P

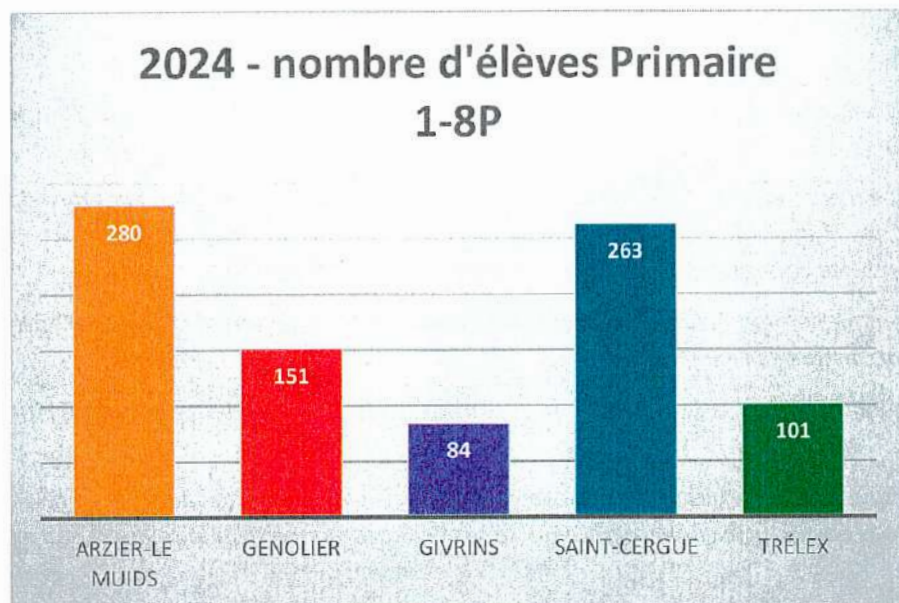
Les élèves du cycle primaire (1P-8P) sont répartis dans six écoles dans leur commune de domicile, sauf les élèves de Genolier qui vont en classe, selon leur degré et selon les places disponibles dans les classes dans les trois villages suivants : Givrins, Trélex et Arzier-Le Muids.

Les élèves du cycle primaire (7P-8P) sont en classe à Genolier, principalement dans les collèges Le Montant et L'Oujon.

Liste des classes et nombre d'élèves par commune de domicile

ARZIER-LE MUIDS	12 classes	1P/2P/3P/4P/5P/6P
École CCS Centre communal et scolaire	6 portacabines	
GIVRINS		
Collège Les Grands Records	4 classes	1P/2P/3P/4P
GENOLIER		
Collège Le Montant	3 classes	7P
Collège L'Oujon	11 classes	7P/8P/9S/11/
SAINT-CERGUE		
École Jean-Jacques Rousseau	4 classes	5P/6P
École Le Vallon	7 classes	1P/2P/3P/4P
TRELEX	6 classes	1P/2P/3P/4P/5P
Collège Les Marmouzets	4 classes	5P/6P
Collège La Farandole		

Nombre d'élèves au 31.12.2024 par commune de domicile



51.3 Élèves 9S-11S

Les élèves du cycle Secondaire (9S-11S) des cinq communes sont répartis sur le site de Genolier.

Liste des classes

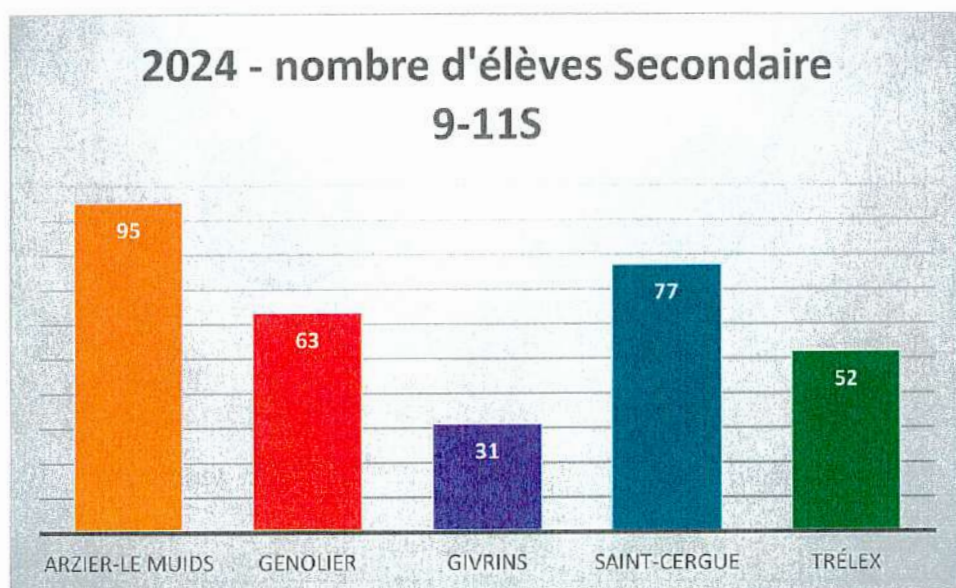
GENOLIER

Collège Le Cordex

15 classes

9S/10S/11S

Nombre d'élèves au 31.12.2024 par commune de domicile



53. Transports & sécurité

53.1 Introduction

La LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire) définit les responsabilités communales en matière de transports scolaire à l'Art. 28 b) comme suit :

- 1 Lorsque la distance à parcourir entre le lieu d'habitation et le lieu de scolarisation, la nature du chemin et des dangers qui y sont liés, l'âge et la constitution des élèves le justifient, à défaut de transports publics adaptés aux horaires scolaires, les communes organisent des transports scolaires.
- 2 Des transports sont également prévus pour permettre aux élèves de se rendre d'un lieu d'enseignement à un autre lorsque les circonstances l'exigent.
- 3 Les transports scolaires prévus aux alinéas 1 et 2, sont gratuits pour les élèves, y compris lorsqu'il s'agit de transports publics.
- 4 Un règlement élaboré après consultation des communes en fixe les modalités de mise en œuvre, notamment quant à la sécurité des élèves. Une convention vient, le cas échéant, concrétiser la relation Etat-communes dans leurs demandes.

Selon le principe des responsabilités partagées édictées par le canton de Vaud, l'AISGE assure l'organisation et l'accompagnement des élèves des cinq communes dans les transports et sur le chemin de l'école depuis ces derniers. Les parents ont, eux, la responsabilité de leur(s) enfant(s) de leur domicile jusqu'au point de rencontre fixé par l'AISGE au départ des transports scolaires. Le tableau ci-dessous, édicté par le Canton de Vaud, met en évidence les responsabilités de chacun.

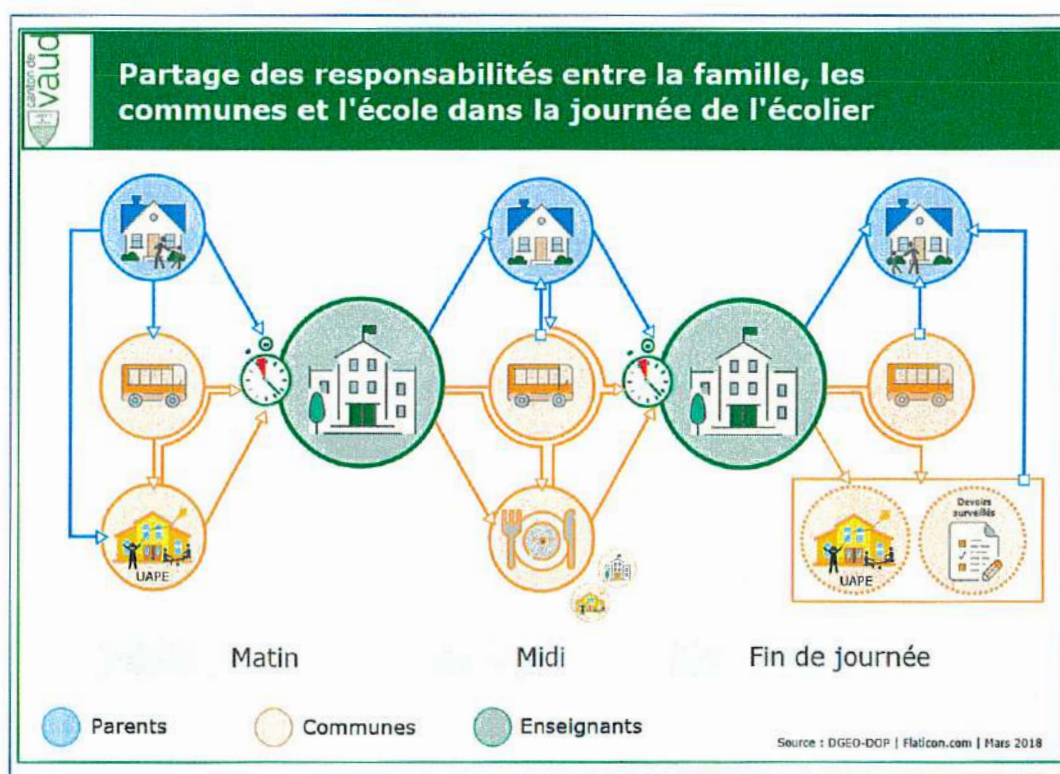


Figure 1 : Image tirée de https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dji/dgeo/fichiers_pdf/DGEO_DOP_Responsabilités_Journée_de_l_ecolier.pdf

53.1.1 Responsabilité et organisation à l'AISGE

Les équipes d'accompagnant-e-s mises en place pour assurer les Péditrains, entre Genolier-Saint-Cergue, La Cure-Saint-Cergue, Genolier-Le Muids-Arzier et La Chèverrie-Arzier ont assurés les accompagnements de tous les élèves obligés de se rendre à l'école, par le train au vu de l'éloignement de leur domicile à l'école, pour tous ceux dont les parents en ont fait la demande. La mission a été accomplie à la satisfaction de leurs parents qui confient quotidiennement la sûreté de leurs enfants à notre personnel AISGE sur le chemin de l'école.

Pour rappel, les accompagnements d'élèves sont assurés selon les horaires de chaque école aux environs de :

- Le matin avant l'école entre 08h00-08h30
- A midi entre 11h45-12h30
- En début d'après-midi entre 13h15-13h45
- En fin d'après-midi entre 15h30-16h00

De leur côté, les chauffeurs des bus scolaires ont également assuré la totalité des trajets prévus à l'horaire, durant toute cette année 2024.

En plus des trajets dits « scolaires », à savoir ceux pour se rendre en classe et pour rentrer à la maison, les mêmes bus assurent également les transports scolaires suivants :

- Elèves de 7S de Genolier amenés chaque semaine à Bassins pour leurs cours de natation
- Elèves 1P-11S de tous les villages : durant l'année amenés en divers lieux pour les journées de ski, des journées d'activités culturelles, les courses d'école ou sorties à thèmes, les camps de ski et toutes les courses spéciales selon les besoins de l'EPSGE

L'AISGE tient à remercier la coordinatrice, les accompagnants, les chauffeurs et toutes les personnes en lien avec les transports scolaires pour leur travail plus que précieux qui a été effectué durant cette année où de plus en plus d'enfants participent à nos Péditrains et utilisent les bus scolaires et pour lesquels il est parfois difficile de trouver du personnel prêt à travailler durant toute une journée avec d'importantes coupures entre chaque trajet à effectuer

Mme Valérie LEGRAND-GERMANIER (*municipale à Saint-Cergue et membre du CoDir*) assure la direction politique du Service « Transports & sécurité » ; pour le fonctionnement quotidien, la soussignée est en charge de l'organisation générale des transports scolaires et de l'établissement des horaires des bus scolaires en lien avec l'EPSGE.

53.2 Transports en train NStCM – Accompagnements Péditrains

Les communes de l'AISGE bénéficient d'une ligne de transports publics avec le train NStCM, transport sûr et écologique, mais qui oblige l'école à se régler sur ses horaires. De plus, la suppression de contrôleurs dans les wagons, a obligé l'AISGE à engager un certain nombre d'accompagnants pour encadrer les élèves dans les trains. Cinq lignes de Péditrain ont été mises en place entre les villages de La Cure et Trélex à la rentrée d'août 2024.

Quelques chiffres :

- Montant total des abonnements de train pour les accompagnants CHF 12'957.40
- Montant total des abonnements de train activés pour le primaire CHF 115'479.50
- Montant total des abonnements de train activés pour le secondaire CHF 149'700.50
- Nombre d'abonnements de train activés : 397

53.3 Patrouilles scolaires

La coordinatrice des Patrouilleur-se-s scolaires gère les plannings hebdomadaires et contrôle les décomptes d'heures mensuels ; elle effectue les recherches nécessaires pour l'engagement de personnes supplémentaires et est en lien avec la gendarmerie vaudoise pour la formation des nouveaux arrivants. Elle dépend directement de la Municipale des écoles de la commune de Saint-Cergue.

Dans ce village, trois carrefours sont sécurisés quatre fois par jour, tous les jours de la semaine (*deux fois le mercredi*). Ce sont une dizaine de Patrouilleur-se-s qui assurent ce service tout au long de l'année scolaire.

A la demande des communes, l'AISGE a mis en place trois nouveaux points de patrouilles, une à Trélex, une à Le Muids et une à Genolier. Tout comme à Givrins, une surveillance de la cour d'école a été mis en place, une partie de cette surveillance est effectuée par un agent du SIR.

53.4 Transports en bus scolaires

Les transports scolaires sont assurés par l'entreprise GREMLICH Excursions Sàrl, avec ses chauffeurs qui sont aux volants des bus scolaires. Ces transports concernent tous les élèves du primaire qui habitent à Genolier et se rendent en classe à Givrins ou à Trélex.

Tous ces trajets représentent douze courses journalières et 16 courses différentes sur la semaine, qui sont assurées avec deux bus, un grand bus de 55 places et un petit bus de 33 places.

55. Jeunesse

55.1 Accueil des jeunes en 2024

Depuis son ouverture en août 2021, le Centre « Ados Centre AISGE » rencontre un grand succès. Il compte actuellement 234 jeunes inscrits de la 7P-11S sur son site de Genolier dont 122 (7-8P) et 112 (9-11S), avec en moyenne un passage journalier de plus d'une septantaine de jeunes, tous âges confondus, des communes de l'AISGE entre 11h15-18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et les mercredis de 12h-17h30.

Le fonctionnement du Centre repose sur l'accueil libre et la libre adhésion. Les jeunes sont libres de venir et de repartir seuls sans l'accompagnement obligatoire d'un adulte, mais restent sous la responsabilité des parents à leur départ.

Cette pratique nécessite un accord de confiance entre le jeune, les parents et l'équipe d'animation/éducateurs qui leur apprend à être responsable dans un cadre sécurisé et encadré par des professionnels. Le Centre répond aux besoins des élèves, des familles, des communes et de l'établissement scolaire.

Par ailleurs, force est de constater que les problèmes d'incivilités rencontrés par la commune de Genolier avant l'ouverture du Centre, ont drastiquement baissé. Ce type d'accueil est donc essentiel au bien-vivre ensemble dans la commune et pour ses habitants.

Une cotisation annuelle de CHF 100.00 par année scolaire est demandée aux parents pour avoir accès au Centre. En cas de difficultés financières, les parents sont priés de contacter la directrice du Centre : le but étant que chaque jeune puisse avoir accès au Centre, peu importe la situation financière familiale.

Equipe d'animation :

- Directrice du Centre et animatrice socioculturelle à 100%
- Educateur en Centre d'animation à 75%
- Educatrice en formation à l'ARPIH à 65%

Le Centre, un lieu d'animation mais pas que...

Le travail des éducateurs au sein du Centre des jeunes « Ados Centre AISGE » est essentiel pour garantir un environnement sûr, bienveillant et propice à l'épanouissement des jeunes. Le rôle de l'équipe d'éducateurs va bien au-delà de l'accompagnement quotidien dans les activités, puisqu'ils sont également un maillon clé dans le suivi des jeunes et des familles, notamment dans des situations complexes.

Les éducateurs du Centre jouent un rôle fondamental en tant que médiateurs et interlocuteurs entre les jeunes, leurs familles et les différents acteurs du réseau de soutien (école, conseillère école-famille, éducatrice en milieu scolaire etc.). Dans ce cadre, ils assurent un suivi, lorsque nécessaire, des jeunes confrontés à des problématiques familiales, scolaires ou sociales, en collaboration étroite avec les parents. Ce lien de confiance, que l'équipe a tissé au fil du temps avec les jeunes, est un atout précieux. Il leur permet de repérer et de comprendre leurs difficultés, d'intervenir rapidement et de proposer des solutions adaptées.

En effet, en 2024, ils ont rencontré un grand nombre de parents pour partager leurs inquiétudes, échanger des informations et collaborer dans le but de trouver des pistes pour améliorer la situation de leur enfant.

Ce travail de partenariat est primordial, surtout lorsque des situations plus complexes se présentent, comme des médiations entre jeunes ou des thérapies familiales. Lorsque nécessaire, ils peuvent orienter les familles vers des professionnels spécialisés, mais leur rôle de soutien et de guidance reste central.

Il arrive parfois que des décisions difficiles, comme des signalements ou des exclusions, soient prises pour assurer la sécurité et le bien-être du jeune et du groupe. Bien que ces décisions soient toujours lourdes de conséquences, elles sont prises en concertation avec les parties prenantes et dans l'intérêt supérieur du jeune.

En résumé, le travail des éducateurs du Centre ne se limite pas à l'accompagnement quotidien. Ils sont des acteurs clés dans la construction et la réussite des jeunes, en les aidant à surmonter les obstacles personnels et familiaux.

Grâce à leur investissement, leur bienveillance et leur implication, ils constituent une ressource incontournable pour les jeunes et leurs familles, et assurent un rôle essentiel dans l'éducation, la prévention et la gestion des situations complexes.

Résumé des grandes lignes en 2024 :

L'année 2024 a été marquée par plusieurs évolutions importantes pour le Centre de jeunes, tant en termes d'infrastructures que d'activités proposées.

Agrandissement du Centre : Une des nouvelles majeures de cette année est l'agrandissement du Centre, qui a été accepté par le CODIR et le CI. Ce projet ambitieux, qui vise à répondre à la forte demande et au succès grandissant du Centre, prévoit une extension des locaux (160m²).

L'agrandissement se déroulera sur deux étages, sur le site actuel de la poterie, et sera opérationnel dès août 2025. Ce projet permettra d'offrir un espace plus vaste et mieux adapté aux besoins des jeunes, favorisant ainsi une meilleure prise en charge et un accueil de qualité.

Fête du Centre : Chaque année, la fête de fin d'année, organisée le dernier jour de l'école avant la pause estivale, rassemble les jeunes pour célébrer la fin de l'année scolaire dans la joie et la convivialité. En 2024, la fête a rencontré un immense succès, avec la participation de 170 jeunes. Au programme : un BBQ, des matchs de bubble foot, ainsi qu'un film réalisé par les jeunes, récapitulant les moments marquants de l'année.

Sorties et Activités : Les sorties proposées aux jeunes tout au long de l'année ont également été un grand succès. Parmi les activités phares, on note les ateliers récurrents de boxe à Basics (activité proposée plusieurs fois par an à la demande des jeunes), le Skate park à Lausanne, des sorties au Laser game, à Accrobranche, à Totem et au Jumpspot. Le Centre a également proposé du sport en salle tous les jours, selon un planning, dans la salle de gym du Cordex, après les heures scolaires.

Fête de Thanksgiving : Dans le cadre de notre mission d'accompagnement des jeunes, le Centre a décidé de célébrer la fête de Thanksgiving, afin de créer un moment de partage et de réflexion sur ce pour quoi chacun est reconnaissant dans sa vie. Les jeunes ont été invités à exprimer leurs gratitude sur des post-it, qui ont ensuite été affichés sur un mur, créant ainsi un véritable espace de reconnaissance collective. Ce fut un moment magique et émouvant, où les jeunes ont exprimé des pensées profondes et sincères, soulignant l'importance des relations, de la famille et des petits moments de bonheur. Ce geste de partage sera désormais une tradition annuelle, un moyen précieux de renforcer les liens et de cultiver l'esprit de gratitude au sein du Centre.

Changement TSP : Depuis octobre 2024, la TSP (travailleuse sociale de proximité), engagée par la Directrice du Centre et le CODIR, a clôturé sa mission après une collaboration très fructueuse et constructive. Merci encore à elle pour son travail de qualité ! Aujourd'hui, la Directrice du Centre accueille avec confiance deux nouvelles TSP, qui se partagent ce poste, ouvrant ainsi une nouvelle phase pleine de potentiel et d'opportunités !

76. Accueil de jour

Lexique des sigles et acronymes (A-Z)

ASE	Assistant socio-éducatif
CDC	Cour des Copons à Givrins
ESEDE	École supérieure en éducation de l'enfance
FEE	Formateur en entreprise
GDM	Graines de Marmots à Trélex
HETS	Haute école de travail social et de la santé
LPE	Les Petits Écureuils à Saint-Cergue
NU/GA	Nurserie/Garderie
OAJE	Office de l'Accueil de jour des enfants
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
RDM	Relais des Mômes à Arzier-Le Muids
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
EPT	Effectif plein temps

1. Structures sous gestion

Les 5 communes de l'AISGE ont décidé, dès 2013, de gérer en commun leur accueil de jour³ préscolaire (nourseries/garderies, NU/GA) et parascolaire (Unités d'Accueil Pour Elèves, UAPE) ; elles ont, pour cela, créé un dicastère particulier au sein de l'AISGE appelé « AISGE-Accueil de jour » qui agit comme fournisseur de biens et de services pour toutes les structures d'accueil des villages qui sont, en 2024, les suivantes :

1.1 Structures AISGE

1.1.1 Arzier-Le Muids, « Le Relais des Mômes »

- o une NU/GA de 44 places
- o une UAPE de 72 places

1.1.2 Givrins, « La Cour des Copons »

- o une UAPE de 60 places

1.1.3 St-Cergue, « Les Petits Ecureuils »

- o une NU/GA de 29 places
- o une UAPE de 36 places plus 48 places dans l'annexe (total 84 places)

1.1.4 Trélex, « Graines de Marmots »

- o une NU/GA de 29 places
- o une UAPE de 60 places (+24 à midi en cas de forte fréquentation)

Genolier n'a pas d'accueil préscolaire ou parascolaire, car cette commune n'a pas d'école pour les 1P à 6P. Genolier délègue à Trélex et Givrins l'accueil scolaire, préscolaire et parascolaire (en revanche, Genolier assume l'accueil scolaire et le Centre de jeunes pour les 7P à 11S des 5 communes).

1.2 Tranches d'âges et horaires :

1.2.1 Nurserie/Garderie (NU/GA)

Nos nurseries/garderies accueillent des enfants dès la fin du congé maternité jusqu'au départ à l'école. Afin de s'adapter au mieux aux besoins de chaque enfant, ceux-ci sont accueillis en fonction de leur âge dans les groupes suivants :

- les 3 à 18 mois sont accueillis dans le groupe « Bébés »
- les 18 à 30 mois dans le groupe « Trotteurs »
- les 30 mois à 5 ans dans le groupe « Grands ».

Les horaires d'accueil en NU/GA sont de 07h00 à 18h30.

³ L'accueil familial de jour étant géré globalement au sein du réseau directement par le RAT

1.2.2 Unité d'Accueil Pour Écoliers (UAPE)

Nos UAPE accueillent les enfants de la 1P jusqu'à la 6P, sauf à Givrins, qui accueille les enfants de 1P jusqu'à 4P, durant toutes les périodes scolaires. Les enfants sont accueillis le matin avant l'école, dès 07h00, ou tout le matin, sur la pause de midi avec repas, toute l'après-midi, ou l'après-midi après l'école jusqu'à 18h30.

Les tranches horaires précises dépendent des horaires scolaires (qui eux sont dans certains cas adaptés aux horaires de trains).

Nos UAPE sont fermées durant toutes les vacances scolaires. Pour assurer la garde des écoliers durant cette période, des centres aérés sont organisés à Trélex, sauf durant nos fermetures annuelles (3 semaines en été et 1 semaine durant les fêtes de fin d'année.)

1.3 Collaboratrices – collaborateurs

1.3.1 Gestion RH

Éléments traités par le service RH en 2024 :

Sur l'année 2023	Sur l'année 2024
48 entrées	87 entrées*

**Dont 25 accompagnants de camp scolaire*

Sur l'année 2023	Sur l'année 2024
108 mutations	168 mutations

Sur l'année 2023	Sur l'année 2024
14 sorties	67 sorties*

**Dont 25 accompagnants de camp scolaire*

Sur l'année 2023	Sur l'année 2024
27 certificats / attestations de travail	63 certificats / attestations de travail

1.3.2 Comptabilité

La comptable, recrutée en juin 2022 à 80%, a assuré la gestion complète de la comptabilité et des salaires. L'Accueil de jour, en raison de sa forte réglementation, impose des contraintes strictes, entraînant une gestion salariale volumineuse et complexe avec des variables importantes (salaires horaires et LPP au premier franc à traiter manuellement).

Cela laissait peu de marge à la comptable pour traiter le contentieux, déjà en souffrance avant son arrivée. Afin de l'assister, une spécialiste salaires à 50% a été engagée en mai 2024, permettant ainsi à la comptable de reprendre en main le contentieux, estimé à environ CHF 600'000.

Toutefois, sa mission a été perturbée lorsqu'elle a pris conscience de la dégradation significative de la situation des liquidités, ce qui a conduit à une série de contrôles et à la révocation des fonctions de la Directrice Générale à la fin du mois d'août 2024. La gestion des responsabilités a alors été transférée directement aux membres du Comité de Direction.

Depuis septembre 2024, la Directrice RH est en arrêt maladie, suivie, à la mi-novembre, par l'absence de la spécialiste salaires. La comptable a alors pris en charge le traitement des salaires et a apporté son soutien à l'assistante RH pour les tâches liées aux ressources humaines.

La fin d'année, déjà particulièrement exigeante en raison du bouclage des comptes, s'est avérée encore plus tumultueuse et épuisante. Cependant, grâce à une équipe soudée et réactive, tant au niveau des finances de l'École que de l'Accueil de jour, et à l'appui bienveillant du Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT), les objectifs ont été atteints.

Malgré une pression constante, les comptes ont été validés en une seule journée par les réviseurs, un exploit remarquable compte tenu des circonstances.

Malheureusement, les comptes révèlent un déficit considérable, contraignant l'AISGE à mettre en place diverses mesures de contrôle et d'adaptation, en cours de mise en œuvre actuellement.

1.3.3 Direction pré et parascolaire

La Directrice des structures préscolaires (NU/GA) et la Directrice des structures parascolaires (UAPE) encadrent près de 113 collaborateurs·trices (inclus les remplaçant.e.s). Elles sont soutenues sur le terrain par des responsables de sites (adjoint·e·s de Direction) qui sont en lien direct avec les enfants et les parents et qui coordonnent les activités des équipes et à l'administration par deux assistantes administratives. Leurs rapports d'activités ci-dessous détaillent, pour l'année 2024, les tâches et responsabilités qui incombent à leur fonction de Directrice des structures.

2. Accueil et activités en structures

2.1 Rapport de la Directrice préscolaire (NU/GA)

Le service préscolaire a bien commencé l'année 2024 grâce à l'engagement de l'assistante administrative. Elle met tout en œuvre afin d'assurer le bon fonctionnement de toute la partie administrative liée notamment aux inscriptions et à la facturation pour la bonne marche du service.

Notre équipe d'intendance sur les structures a répondu présente tout au long de l'année afin d'assurer un accueil de qualité aux enfants en effectuant les tâches de la vie en collectivité pour le confort de tous et toutes.

Au mois de juin, nous avons fêté les 10 ans de notre structure de Trélex « Graines de Marmots », qui a vu le jour en 2014 au sein du bâtiment de l'enfance. La fête fut belle grâce aux activités organisées par l'équipe éducative et les familles sont venues en nombre. Le Service cantonal de l'accueil de jour des enfants était à pris part à la fête.

L'équipe éducative de St-Cergue s'est agrandie. Suite à l'ajout des sept places d'accueil en octobre 2023, notre éducatrice est entrée en fonction en août 2024, le personnel tertiaire étant très difficile à recruter à l'heure actuelle il nous a fallu plusieurs mois de patience. D'autre part, une nouvelle assistante socio-éducative a repris le poste d'une collaboratrice partie à la retraite bien méritée après des années passées au sein de la nurserie des « Petits Ecureuils ».

L'équipe du « Relais des Mômes » à Arzier-Le Muids a vu également deux nouvelles collègues assistantes socio-éducatives compléter l'équipe suite à deux mutations.

Toutes les équipes ont trouvé une stabilité. La bienveillance et l'esprit d'équipe sont de mise au sein de nos structures d'accueil. Tout le personnel du service préscolaire œuvre en faveur d'un travail de qualité pour l'accueil des enfants et de leur famille.

Suite au gel des finances annoncé en septembre 2024, les équipes ont souffert, du fait de la crainte du manque de moyens pour mener à bien leurs missions, mais également de la santé financière de l'AISGE et des conséquences que cela pourrait avoir sur leurs conditions de travail. Malgré tout, elles ont tenu bon et maintenu une qualité d'accueil en étant créatives.

Le service préscolaire a fait, comme chaque année face à un manque de place important, notamment sur les villages de Givrins, Genolier et Trélex. Bon nombre de familles n'ont pas obtenu de placement ou un placement partiel, ce qui a créé passablement de mécontentement et d'incompréhension au sein de la population.

Le service préscolaire a accueilli **211** enfants durant l'année 2024.

EPT, taux de remplissage et heures d'accueil par structure

Structure	Nombre de places par jour	EPT encadrant.e.s selon normes SCAJE. (août 2024)	Taux de remplissage 2024
NUGA Trélex	29	6.79	92.41%
NUGA Arzier-Le Muids	44	9.18	86.43%
NUGA St-Cergue	29	6.77	82.39%

2.2 Rapport de la Directrice parascolaire (UAPE) :

L'année 2024 a été marquée par plusieurs événement majeurs. Le départ de la directrice générale a amené l'AISGE à revoir son organigramme en confiant la responsabilité des différents services à des membres du CoDir. Des séances interservices permettent une collaboration transversale.

D'un point de vue financier, les mois d'août à décembre ont subi un gel des dépenses qui n'a pas impacté la qualité de l'accueil des enfants mais a pesé lourd sur les équipes éducatives.

Gestion de projets

Le 15 avril, nous avons pu ouvrir la nouvelle UAPE de Givrins et y accueillir les enfants. L'équipe éducative a bénéficié de deux journées durant les vacances de Pâques pour faire le déménagement et s'installer dans les nouveaux locaux. Nous avons organisé une fête afin de célébrer l'inauguration et partager un moment convivial avec les parents.

En collaboration avec le service préscolaire, nous avons organisé une fête pour les 10 ans d'existence de la crèche et de l'UAPE de Trélex.

Le projet pédagogique de l'UAPE de St-Cergue a été entièrement révisé avant le départ de l'adjointe de direction. Il reflète toutes les pratiques éducatives qui sont en place.

En collaboration avec le service préscolaire et avec le cabinet d'architectes Architectonic, nous travaillons sur un projet de construction d'une crèche et d'une UAPE à St-Cergue. Le projet prévoit l'accueil de 48 enfants d'âge parascolaire qui sont déjà accueillis au centre de Vallon. Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu et les plans sont définis.

La construction de l'école du BIX a démarré et avec elle, la création d'une UAPE de 96 places pour accueillir les enfants de 5-6P ainsi qu'une cantine.

En collaboration avec le service des finances, nous avons élaboré les budgets pour l'année 2025.

Gestion d'équipe

En collaboration avec le service RH, nous avons recruté de nouveaux collaborateurs afin de pallier aux postes vacants. Nous avons donc engagé un auxiliaire, deux éducateurs ainsi qu'une adjointe de direction pour l'UAPE de St-Cergue.

Deux journées de formation à destination des directrices de services ont été organisées pour les adjoints et adjointes de direction ainsi que pour les assistantes administratives, ayant pour thématique « la distance émotionnelle et les techniques de communication apaisantes ». Les relations avec les parents évoluent, et ces derniers deviennent de plus en plus exigeants, voire agressifs. Cette formation vise à permettre au personnel chargé de l'accueil de poser le cadre de la relation, d'établir une distance émotionnelle propre à garder la maîtrise des situations et d'intégrer les outils de communication stratégiques propres à apaiser les tensions afin d'instaurer un dialogue constructif avec les parents.

Relations parents

Les inscriptions pour l'année 2024-2025 ont été un moment charnière de ce début d'année. Pour la première fois, les parents devaient se rendre sur le site internet du Réseau d'Accueil des Toblerones afin de s'inscrire en ligne.

Les inscriptions ont débuté le 5 février avec un délai de réponse au 15 mars. Pour l'UAPE d'Arzier où la demande est beaucoup plus forte que l'offre, nous avons reçu 18 plaintes de parents que nous avons dû gérer.

Une solution de garde à l'UAPE de Givrins leur a été offerte, mais trop tardivement ; les parents avaient déjà trouvé une autre solution.

Relations partenaires

La collaboration avec l'OSPES est toujours très dense avec 7 enfants à besoins spécifiques accueillis en UAPE. Les demandes doivent être renouvelées tous les 6 mois.

Notre chargée d'évaluation de l'OAJE assure un suivi de nos structures. Nous avons fait appel à elle en lui soumettant les plans de la construction de St-Cergue et de celle du BIX. Durant l'année 2024, elle est venue en visite de surveillance dans les UAPE de St-Cergue, d'Arzier et de Trélex. Plusieurs actions de mise en conformité doivent être entreprises.

Le RAT a engagé une coordinatrice à l'inclusion et la collaboration s'est mise en place.

La collaboration avec l'EPSGE s'est très bien passée pour les élèves de 1P à 4P mais a été inexistantes pour les 5-6P. Plusieurs enfants ont été déplacés de village et ces incertitudes ont péjorés nos enclassements dans les UAPE.

DANS LES UAPE

En 2024, les UAPE de Trélex, Givrins, Arzier-Le Muids et St-Cergue ont accueilli 406 enfants pour 300 places d'accueil journalières.

<https://adj-aisge.ch/uape-unite-daccueil-pour-ecoliers>

L'assistante administrative des UAPE continue à fournir un travail de qualité qui permet d'assurer les taux de remplissage nécessaires au bon fonctionnement des structures.

Les équipes d'intendance ont décrit leur poste et leurs tâches avec précision et collaborent étroitement avec les équipes éducatives pour le bien-être des enfants.

UAPE LA COUR DES COPONS -GIVRINS

Cette structure propose 60 places d'accueil pour les enfants de la 1P à la 5P. Les élèves de 5P doivent prendre le bus pour rejoindre leur lieu de scolarisation à Trélex. L'UAPE a déménagé au mois d'avril dans les nouveaux locaux. L'adjoint de direction a commencé la formation en Gestion d'équipe et conduite de projets. Une réunion de parents a été organisée afin de transmettre les principes pédagogiques appliqués par l'équipe.

UAPE GRAINES DE MARMOTS - TRÉLEX

Elle a une capacité d'accueil de 84 places au total. 60 enfants (1-2P et 5-6P) sont accueillis au rez et au premier étage du Bâtiment de l'enfance, et 24 enfants (3-4P) sont dans l'annexe sous l'école des Marmouzets. Le projet des téléphones portables liés au logiciel Kibe est maintenant en place et fonctionnel.

L'adjoint de direction en collaboration avec l'équipe éducative a finalisé le projet pilote. Ce dernier tente de répondre à la question suivante : « A partir du cadre légal, de notre contexte de travail, de nos missions, mais aussi de nos réalités au sein du quotidien de l'UAPE, comment s'engager, s'impliquer dans un véritable travail d'Accueil ? »

UAPE LE RELAIS DES MÔMES - ARZIER

Elle est autorisée pour accueillir 72 enfants de la 1P à la 6P. La structure forme une étudiante de l'ESSIL en deuxième année. La construction de l'école du BIX qui permettra d'élargir l'offre d'accueil en UAPE, est en cours.

UAPE LES PETITS ÉCUREUILS - ST-CERGUE

Elle accueille chaque jour 84 enfants de la 1P à la 6P. Les 24 enfants en 1-2P et les 24 enfants en 5-6P occupent les locaux de l'annexe dans le centre du Vallon et ceux de 3-4P (36 enfants) sont à l'UAPE. Au mois d'août, une nouvelle adjointe de direction a rejoint l'équipe. Une APE a commencé sa formation à l'ESSIL. Enfin, un projet de construction est en cours à St-Cergue pour accueillir la crèche et l'annexe de l'UAPE.

EPT, taux de remplissage et heures d'accueil par structure

Structure	EPT (août 2024)	Taux de remplissage (août 2024)
UAPE Givrins	3.43	82.39%
UAPE Trélex	5.98	85.65%
UAPE Arzier	5.50	89.80%
UAPE St-Cergue	5.88	87.79%

CENTRE AÉRÉ

Le centre aéré propose toujours 84 places d'accueil pour les enfants de la 1P à la 6P durant les vacances scolaires, à l'exception de celles de décembre, des deux dernières semaines de juillet et de la première semaine d'août. Malgré le gel des budgets, l'équipe du centre aéré a fait preuve de beaucoup de créativité pour continuer à proposer des activités variées et ludiques aux enfants. La direction du service parascolaire a repris la gestion administrative des centres aérés de mai à décembre 2024.

3. Finances

Conclusion

Notre comptable, recrutée en juin 2022 à 80%, a assuré seule la gestion complète en 2024 de la comptabilité.

L'Accueil de jour, en raison de sa forte réglementation, impose des contraintes strictes, entraînant une gestion salariale volumineuse et complexe avec des variables importantes (salaires horaires et LPP au premier franc à traiter manuellement).

Cela laissait peu de marge à la comptable pour traiter le contentieux, déjà en souffrance avant son arrivée.

Afin de l'assister, une Spécialiste salaires à 50% a été engagée en mai 2024, permettant ainsi de reprendre en main le contentieux, estimé à environ CHF 600'000.00.

Toutefois, les tâches de la comptable ont été mises à mal lorsqu'elle a pris conscience de la dégradation significative de la situation des liquidités. La gestion des responsabilités a alors été transférée directement aux membres du CoDir.

Depuis septembre 2024, la Directrice RH est en arrêt maladie, suivie, à la mi-novembre, par l'absence de la Spécialiste salaires. La comptable a alors dû prendre en charge le traitement des salaires et apporter son précieux soutien à l'assistante RH pour les tâches liées aux ressources humaines.

La fin d'année, déjà particulièrement exigeante en raison du bouclage des comptes, s'est avérée difficile et épuisante. Cependant, grâce à une équipe soudée et réactive, tant au niveau des finances de l'École que de l'Accueil de jour, et à l'appui bienveillant du Réseau d'Accueil des Toblerones, les objectifs ont été atteints.

Malgré une pression constante, les comptes ont finalement été validés en une seule journée par les réviseurs, un exploit remarquable compte tenu des circonstances.

Le Codir remercie vivement sa comptable pour son travail exemplaire et sa disponibilité tout au long de l'année.

Les comptes révèlent un déficit au-delà du Budget présenté pour l'année 2024, après réception de la subvention du RAT d'environ CHF 150'000.00, il restera un montant d'environ CHF 621'851,65 à la charge des communes.

Le budget 2025 qui vous a été présenté en fin d'année passée basé sur les chiffres de 2024, s'avère finalement être moins sévère qu'escompté. En effet, le budget 2025 élaboré par le RAT et soumis à la préfecture, comporte un résultat négatif de CHF 255'500.00.

Ces différentes constatations contraignent l'AISGE à mettre en place diverses mesures de contrôles et d'adaptation, en cours de mise en œuvre actuellement.

Pierre HOFMANN
Membre CoDir
Dicastère Finances-Accueil de jour

Les comptes 2024 AISGE-Accueil de jour ont été adoptés par le CoDir en date du 19 mars 2024.

Bilan annuel du service des finances AISGE Ecole et Accueil de jour

L'année 2024 a été particulièrement laborieuse et éprouvante pour notre service des finances en raison des nombreuses absences, prévues comme imprévues. Nous avons dû sortir de notre cadre habituel pour apporter un soutien rapide et trouver des solutions là où elles étaient nécessaires. Cela nous a conduit à prendre en charge, en urgence, des tâches qui ne relevaient pas de nos attributions initiales.

Le boucllement annuel, déjà complexe, a été alourdi par la reprise totale des salaires, avec la vérification des données de 2024 et leur transmission aux assurances sociales.

Malgré ces défis, nous avons atteint nos objectifs, et les comptes ont été validés sans réserve, en un temps record. Cependant, au-delà de la fatigue, un profond sentiment de frustration nous a gagné. Contraints de prioriser les tâches urgentes pour faire face aux imprévus, nous avons dû reléguer d'autres actions moins immédiates au second plan. Travailler dans un état d'urgence permanent ne permet pas d'améliorer les processus, limitant ainsi toute possibilité de progrès à long terme.

Toutefois, le CoDir a fait preuve d'une grande écoute face à ces difficultés et accompagne activement le service des finances dans la mise en place de solutions pour éviter de revivre une année aussi épouvante. Leur soutien nous a permis de rester concentrés et d'aller de l'avant malgré les nombreux défis rencontrés, nous permettant ainsi d'amorcer 2025 dans des meilleures conditions.

Conclusion du rapport de gestion

Le CoDir vous remercie de votre lecture et espère que le présent rapport de gestion pour l'année 2024 a su vous renseigner au mieux sur l'organisation et le travail accompli par l'ensemble des collaborateur-trice-s durant l'année pour assurer toutes les tâches de l'AISGE auprès des élèves, des enseignants et autres intervenants scolaires, ainsi que des parents et citoyens des 5 communes membres.

Le préavis 03-2025 relatif au Rapport de gestion AISGE 2024 a été approuvé par le CoDir dans sa séance du 19 mars 2025.